ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Journée mondiale sans tabac

Date de début : 31 mai 2022
Date de fin : 31 mai 2022
À l’échelle du Nunavut **75 s**

Cette année, pour marquer la Journée mondiale sans tabac du 31 mai, le ministère de la Santé rappelle aux Nunavoises et Nunavois qu’il faut respecter les deux lois sur le tabagisme afin de protéger les gens contre les méfaits de la fumée secondaire.

En effet, le Nunavut dispose de deux lois pour protéger de la fumée secondaire; l’une porte sur les ***lieux sans fumée***, et l’autre sur les ***zones tampons***.

Les lieux sans fumée sont des milieux où il est illégal de fumer, de vapoter ou de consommer du cannabis à quelque endroit que ce soit. C’est notamment le cas :

- des hôpitaux et des centres de santé;
- des écoles;
- des terrains de jeux;
- des garderies;
- des arénas;
- des terrains de sport;
- des lieux où se tiennent des évènements publics.

Dans tous les autres endroits publics et lieux de travail, il y a des zones tampons. La zone tampon correspond à un espace courbe de neuf mètres, mesuré à partir de toute porte d’entrée ou de sortie d’un immeuble, où il est illégal de fumer, de vapoter, ou de consommer du cannabis. Neuf mètres, ce sont grosso modo neuf grand pas. Il y a des zones tampons autour des :

- magasins;
- immeubles gouvernementaux;
- immeubles résidentiels;
- églises.

Pour d’autres renseignements sur les lieux sans fumée ou les zones tampons, consultez le site www.nuquits.gov.nu.ca ou envoyez un courriel au Programme de réduction du tabagisme et de la consommation du cannabis à tobacco@gov.nu.ca.

En suivant ces lois, nous pouvons contribuer à protéger la population nunavoise, et en particulier les enfants, de la fumée secondaire.

Le service de consultation et certains médicaments doublent vos chances de vous libérer du tabagisme. Parlez-en à votre prestataire de soins de santé local ou appelez la ligne d’aide au renoncement du tabac du Nunavut au 1-866-368-7848, 24 heures sur 24. On peut se procurer sans frais des médicaments qui aident à lutter contre l'état de manque et le sevrage, comme le timbre, la gomme à mâcher et l’inhalateur de nicotine à son centre de santé ou à sa pharmacie.

###

Relations avec les médias :

Chris Puglia
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867-975-5949
cpuglia@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᖅᑭᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.